

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/les-appels-que-font>

**les appels que font  
traditionnellement les khalifs à  
chaque approche du  
GRAND-MAGAL**

- Le Grand Magal De Touba -  
Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2009

---

**MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !**

---

**Ce sont les appels que font traditionnellement les khalifs à chaque approche du GRAND-MAGAL en vue de rappeler la date ainsi que les recommandations de Serigne Touba. C'est dans cet objectif que nous en présentons quelques uns qui pourront éclairer davantage sur l'objet du jour, les modalités de l'Action de Grâce et toutes autres formes de recommandations utiles aux pèlerins.**

Sermon prononcé par SERIGNE SALIOU MBACKE le Samedi 4 Safar 1411.H (25 Août 1990) relatif au GRAND-MAGAL de TOUBA Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de DIEU soient sur vous.

J'adresse mes salutations à vous autres l'ensemble de mes frères adeptes mourides, saluant aussi tous les frères musulmans, ainsi que les frères compatriotes et vous rappelle la recommandation que SERIGNE TOUBA nous donna le 18ème jour du mois lunaire de Safar.

D'aucuns disent que c'est le jour de son départ (en exil), d'autres prétendent que c'est celui de son retour, mais en vérité, c'est le jour de son départ, il s'agit bien de cela. Quant à la raison de sa commémoration, elle relève de sa propre discrétion. Il dit qu'en ce jour, DIEU lui a accordé des Bienfaits tels qu'Il lui réalisa l'ensemble de ses vœux, en ce jour même.

Quiconque est son adepte doit, à l'occasion de ce jour, communier à l'Action de Grâce qu'il rend à DIEU et en faire un jour de fête. « Considérez-le au même titre que la Fête du Sacrifice ('Idul 'Adhâ) ; je ne dis point qu'il a plus de bénédiction que la Fête du Sacrifice, mais pour vous, il est meilleur que celle-ci. »

C'est après qu'il fit cette recommandation qu'on lui donnât la considération de la Fête du Sacrifice au point de l'appeler "la deuxième Fête du sacrifice" ; alors, il recommanda de ne pas l'appeler comme tel, car cela ressemblerait à de l'innovation blâmable.

Il déclara que la Fête du sacrifice étant une Tradition Prophétique, l'appellation "deuxième fête du sacrifice" ressemblerait donc à une innovation blâmable. C'est pourquoi il recommanda de l'appeler "MAGAL" (MAGAL : Terme Wolof qui signifie ici célébrer, évidemment dans l'exaltation de la Grandeur du SEIGNEUR et l'Election du Prophète. C'est autrement dit glorifier le SEIGNEUR et Son PROPHETE par ce Jour qui marque le départ en exil du Cheikh) et que personne ne l'appelle "deuxième Fête du Sacrifice". C'est ce nom de « Magal » que nous employons tous pour désigner un grand jour, mais ce jour est le premier à le porter et c'est lui (le Cheikh) qui est le premier à le lui donner.

S'agissant également du sacrifice allant de la poule au chameau qu'il recommanda à chacun de faire pour lui selon ses moyens, il ne faudrait pas que l'on comprenne qu'il veuille que l'on immole systématiquement poule et chameau. Pour la fête du sacrifice dont il a fait référence, chacun sait que les sacrifices du mouton, de la chèvre et du boeuf y sont au-dessus de celui du chameau, et "considérer-le au même titre que la fête du sacrifice" a-t-il ordonné ; ce n'est donc pas qu'il recommande qu'on y sacrifie et poule et chameau.

Le rituel de la fête du sacrifice est certes connu de tout le monde. Mais on peut comprendre qu'à l'époque, la poule était la moindre des espèces dans cet holocauste et le chameau la plus grosse. C'est dire qu'il ne minimise ni n'est impressionné par ce qui en est l'apport de chacun, selon ses moyens. Voilà l'explication d'une telle allusion.

## **les appels que font traditionnellement les khalifs à chaque approche du GRAND-MAGAL**

---

Il dira qu'étant donné deux personnes, Si l'une prend en haute considération ce jour et que l'autre le néglige, celui qui lui voue de la considération ne cessera jamais de voir les titres de prééminence qu'il a sur l'autre.

Par conséquent, ayons la résolution de le prendre en haute considération selon ses propres recommandations et nous recommandons à quiconque sollicite ou écoute nos directives d'en faire autant. Souhaitons le célébrer le plus longtemps possible et en obtenir tous les bienfaits.

---

[\*MEMORABLE SERMON prononcé par SERIGNE ABDOUL AHAD MBACKE appelant au PELERINAGE COMMEMORANT LE GRAND-MAGAL de TOUBA QUI CELEBRE LE DEPART EN EXIL DE CHEIKH AHMADOU BAMBA DEBUT SAFAR (1400.h) 1980 à TOUBA\*]

Que la Paix, la Bénédiction et la Miséricorde de Dieu soient sur vous. Chers confrères, chers condisciples, je vous adresse mes salutations, vous remercie, vous témoigne ma gratitude, vous apprenant qu'aujourd'hui je viens à nouveau m'entretenir avec vous des préparatifs du MAGAL que nous avons devant nous, soit le 18ème jour du mois courant.

Quant à l'entretien, la perspective dans laquelle je vais l'aborder est la suivante :

Au nom de DIEU le CLEMENT le MISERICORDIEUX -

« A chaque peuple de la communauté (musulmane) nous avons offert une occasion de fête pour témoigner leur gratitude. Mais qu'ils ne contrarient pas ce qui est ordonné - Appelle les plutôt vers ton Maître car tu es sur la Voie Droite » (S22 V67)

« A chaque peuple de la communauté, nous avons donné une occasion de fête (à ses membres) pour témoigner leur gratitude afin qu'ils mentionnent le nom de DIEU dans leur holocauste sur ce que DIEU leur a disposé en bétail. ALLAH est une seule et suprême divinité. A Elle soumettez-vous (aslama) ! (Prophète) annonce la bonne nouvelle aux humbles adorateurs de DIEU, "dont les cœurs sont sensibles à l'évocation de DIEU, "ceux qui endurent leurs épreuves avec longanimité, à ceux qui accomplissent scrupuleusement la prière et (qui) dépensent (en aumône) sur ce que nous leur avons attribué (S22 V 34/35) »

La Parole de DIEU le TRES HAUT est Véridique

J'évoquerai en outre l'autorité de la sentence sacrée du Prophète - Que le Salut et la Paix soient sur Lui - dans laquelle Il cite :

"Bonheur à ceux-là qui atteindront le quatorzième centenaire de notre ère"

( 1 ) Il ne s'agit ici que de l'ère musulmane ou du calendrier Islamique commençant à l'hégire (622 du calendrier Grégorien). Donc cette chronologie établit le siècle selon le calendrier Hégirien, ce qui donne pour la correspondance grégorienne de 1883 à 1980 soit 97 ans, d'où les 3 ans de différence réglementaire entre le siècle solaire pour l'ère chrétienne et le siècle lunaire pour l'ère musulmane) (Soit de 1301 à 1400 H - ou - de 1883 à 1980).

La parole du Prophète (Paix et Salut sur Lui) est Véridique - J'y ajouterai dans la même perspective enfin, un extrait des propos du Serviteur du Prophète - agréé soit-IL de la Paix et du Salut de DIEU - dans lequel Il atteste ce qui suit :

"Je commence mon propos de Serviteur en renouvelant allégeance à DIEU l'ELECTEUR , qui choisit au premier rang qui Il veut."

(Dans ses Ecrits d'exil (cf. le recueil du SILK-AL-JAWAHIR P.512 -voir extrait en annexe-). Il explique que sa mission n'est rien d'autre que son élection au rang de Serviteur du Prophète (Paix et Salut sur Lui) dont il porta le titre en l'an 1313-H.) En L'an 1313-H. (ou 1895) (Dans les lettres des 15 et 29 Août 1895, respectivement de MM Leclerc et Merlin portant toutes deux compte- rendu de l'arrestation du Cheikh, il est aisé de comprendre que l'arrestation de Cheikh Ahmadou Bamba a eu lieu le 10 Août 1895, où, dès le début de la matinée coïncidant au 18ème jour de Safar 1313, Il quitta MBACKE Bâry, sa demeure du Djoloff et arriva à Djéwal à 14h à la rencontre de la troupe chargée de son arrestation sous la direction de M Leclerc).

IL a décrété en mission en 1313 /h ce qui, dans mon coeur, fut déjà mon ambition en 1301-H. (1883). »

« Et en cela ma délivrance en 1313 de toute attache en dehors de DIEU pour servir l'Annonciateur de la Bonne Nouvelle »

(Dans le commentaire qu'il a fait de ce poème ,dans ses écrits d'exil (cf. le recueil du SILKUL-JAWÂHIR P.512, Il considère comme attache tout ce à quoi il s'appliquait avant la mission de serviteur du Prophète à savoir : L'érudition, les litanies et oraisons jaculatoires et d'autres formes d'adoration)

« DIEU Seul a inspiré le dessein (d'internement) dans le coeur de ceux qui furent les auteurs en cette même année » (Il s'agit de l'année 1313-H/1895, date à laquelle il a été exilé.)

« De l'exil lointain dans des horizons où j'ai obtenu des grâces au dessus de la sonde de toute exploration »

Chers confrères, chers condisciples, je vous salue donc, vous témoigne ma reconnaissance et vous remercie, ainsi je reviens encore vous rappeler à l'aube de ce nouveau siècle, en cette année 1400.H , la recommandation de notre illustre Guide, qui fait notre espoir dans ce monde-ci et dans la vie éternelle.

Cette recommandation consiste à ce que nous nous unissions à Lui dans les témoignages de Grâce à Son SEIGNEUR à l'occasion de ce Jour dont nous nous approchons, en l'occurrence le 18ème du mois courant (C'est le mois de Safar, 2ème mois de l'année musulmane après muharram et avant le Rabi'l), chaque année qui viendra encore, de la poule au chameau, tout ce qu'une personne peut en sacrifier en holocauste, qu'il le fasse pour s'unir ainsi à lui dans ses témoignages de Grâce qu'il rend à DIEU du Bienfait qu'Il lui a accordé, privilège qu'Il n'a d'ailleurs jamais accordé à quelqu'un d'autre.

Quant à la preuve (attestant ce Bienfait), elle est des plus évidentes et je vais la citer pour que nous l'apprenions :

« DIEU m'a accordé des dons prodigieux qu'il n'a jamais accordés et qu'il n'accordera jamais à un contingent. »

« Je ne doute guère de ma qualité de voisin intime du CREATEUR DE L'UNIVERS, quel magnifique état ! »

« Les faveurs imméritées que j'ai obtenues en provenance de DIEU ne se comptent plus dans l'univers et c'est cela, mon bonheur. »

Si donc vous voyez que cet appel, je m'emploie à le transmettre chaque fois et à le rappeler tout le temps, rien n'est

## **les appels que font traditionnellement les khalifs à chaque approche du GRAND-MAGAL**

---

à la base, si ce n'est la connaissance que j'ai dans le fond intime de mon être qu'à l'endroit de quiconque marche sur terre, je souhaite la Paix, le bien-être et l'honorabilité.

Quant au voeu que je forme pour moi-même, à savoir la Miséricorde de DIEU et Son Secours, à tout croyant qui marche sur terre, le même voeu que je postule pour moi est identique à celui que je forme pour lui.

Convaincu alors que je ne peux rien assurer à ma personne , encore moins à un autre, souhaitant corrélativement en faveur de tout le monde la réalisation des voeux. Je veux ainsi que celui qui aura honoré de sa présence ce lieu, obtienne auprès de DIEU une heureuse issue de tous ses desseins.

Je prie celui qui a la possibilité de venir, d'être là, celui qui est dans l'impossibilité, d'y accréditer son intention, l'investissant à sa quête, car partout où l'homme n'a pas les moyens de parvenir, son intention l'y représente.

Je ne doute pas que toute prière qu'une personne y formera, lui sera accordée ; tout individu marchant sur terre, s'il vient ici en pèlerinage [dans ce lieu saint], tous ses voeux seront réalisés, j'en suis certain car c'est Serigne TOUBA qui l'a dit :

« Le CREATEUR a disposé absolument à ma gouverne, la destinée des créatures de mon époque. DIEU honore volontiers toutes les requêtes que je lui adresse ».

Dés lors qu'il a proclamé ceci, je ne doute pas que dans ce Lieu Saint, il a sollicité auprès de DIEU, en faveur de tout pèlerin effectuant le séjour, qu'il retourne comblé de tous ses voeux, ainsi donc, je ne peux que vous le rappeler.

Et je sollicite également auprès de vous, chacun individuellement, ce qui lui est absolument indispensable et qu'il convoite, de venir le requérir ici afin que DIEU le lui accorde, car je suis certain que c'est seulement dans la formulation que DIEU l'exauce.

Donc tout pèlerin qui vient, je le prie de parfaire sa résolution, d'épurer son intention dans sa conduite au cours du déplacement car, je ne doute pas que pour toute requête que chacun aura formulé à l'aller, il s'en retournera avec un agrément ,à condition de raffiner jusqu'au bout sa résolution . Ceci est une vérité à laquelle je ne prête guère deux hypothèses.

Quant à nous autres habitants de TOUBA, j'exhorte ma personne et vous recommande que nous offrions le meilleur accueil aux hôtes, que nous les hébergions, leur offrions tous les honneurs, les mettant dans des dispositions favorables, les traitant humainement, évitant généreusement à chacun la faim et la soif.

Ce faisant, il faut leur faire bénéficier des usages de bienséance, faire preuve de compassion à l'égard de tous, à l'endroit de chacun, observer la même intention que nous avons envers nous-mêmes, réserver aussi le même sort auquel nous aspirons. Ainsi, je ne doute pas que chaque année qui viendra dans l'avenir sera meilleure pour nous que la précédente, et ce, par la grâce de Serigne TOUBA sur qui nous comptons exclusivement - S'il plaît à DIEU -

Par conséquent je prie DIEU, qui n' est indigent en rien et qui est pourvu de tout, qu'Il nous accorde par l'action sacrée de ce jour, par la Gloire de ce jour, par le rang du promoteur attiré de ce jour, par le Pouvoir de celui dans le Service de qui il a été promu à de tels mérites ?et par la Grâce du Détenteur des dons qu'IL répandait sur lui, qu'Il nous accorde donc, Son Aide, multiplie la sauvegarde de notre décence, amplifie sa miséricorde sur le pays, y déverse des ondées de bien-être qui inondent, apportant la Paix et le Salut partout et sur tout le monde, et ce, au nom de Serigne TOUBA, dans sa formule de prière où il dit :

## les appels que font traditionnellement les khalifs à chaque approche du GRAND-MAGAL

---

« Ô Toi le MAITRE DE LA ROYAUTE ! Ô TOI qui est au dessus de toute vengeance ! octroie Ta MISERICORDE à l'ensemble des créatures ; Toi le GUIDE qui assistes ».

« Au nom du Serviteur et du rang de son Maître »

---

[\*Appel lancé par SERIGNE ABDOUL AHAD MBACKE Khalif Général des Mourides à l'approche du Grand Magal de TOUBA début du mois de SAFAR 1399 H. 1979 à TOUBA- Sénégal\*]

Que le Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de DIEU LE Très-Haut soient sur vous.

A vous tous mes chers confrères, à vous tous mes chers condisciples, je vous salue, vous rends grâce et vous remercie en même temps ; venant enfin aujourd'hui précisément au sujet du Grand Magal vers lequel nous nous approchons. Il porte effectivement d'ailleurs cette appellation et recèle des bienfaits infinis que son initiateur a annoncés dans l'intention de vous éclairer véritablement le point à partir duquel il fonde son origine et de vous donner une explication de tout rituel qui en est établi.

DIEU a fait que cette Sainte ville de TOUBA, lorsque Serigne TOUBA lui-même la fonda, c'est strictement pendant un septennat que Dieu lui permit d'y séjourner ; à la septième année correspondant à l'an 1313.H/1895, au cours du mois sacré de Ramadan, il procéda à la retraite spirituelle de l'Ic tikâf(C'est l'excellente pratique surrogatoire de la retraite spirituelle. Le jeûne en est une condition, elle ne se fait que dans des mosquées comme l'a dit Allah dont la Gloire est proclamée : "Passez ce temps en pieux exercices dans les mosquées"(S.2 v.83). Pour nous Malékites, la durée maximum qui nous paraît la meilleure pour cette retraite est de dix (10) jours - elle devra être interrompue au bout de cette durée (cf. risâla). dans l'actuelle mosquée que Serigne Mbacké Madina vient de reconstruire.

Dans cette mosquée où il passa les pieux exercices de l'Ictikâf, le Prophète - sur lui le Salut et la Bénédiction du Très Haut - lui apparut en compagnie de la Légion de ses vertueux partisans, qui constituent sa sainte garde avec laquelle il est à jamais inséparable.

A peine a-t-il vu ces derniers, que toute sa résolution se ramena au désir ardent de s'aligner au rang de ceux-là, les compagnons du Prophète.

Le Prophète (Paix et Salut sur Lui) lui signifia :

"Cela est chose ardue, dans la mesure où ces gens là que tu vois en ma compagnie, c'est leur sang qu'ils avaient alors versé ; or, l'ultime sacrifice du sang versé est une prescription abrogée ; dès lors que l'effusion du sang ne s'ordonne plus, le gage qui pourrait permettre de réaliser ce voeu sera une épreuve des plus pénibles, absolument mise à la charge du requérant qui l'assumera pleinement tout seul, sans recourir à personne ,il sera tenu de l'assumer dignement jusqu'au bout pour pouvoir l'impétrer [la palme du martyr]..."

"... Par conséquent, je voudrais, puisque tu es, quant à toi, à trois mois de la station de POLE DE L'EPOQUE, ( Pôle : "Al Qutb" ; Il est au sommet de la hiérarchie mystique des hommes de DIEU (Ar rijâlul - lâhi). Il est l'héritier du Prophète et DIEU lui dispose la destinée des êtres humains dans la période prophétique à laquelle il préside ; il connaît la Loi pure (législation contenue dans les Livres révélés) et la Vérité Radieuse (contenue dans la Tablette bien gardée), il passe par tous les stades de la hiérarchie mystique avant d'être promu à la dignité polaire par Mouhammad l'Envoyé de DIEU.) - car personne n'en est investi sans atteindre les quarante ans or tu es à trois mois d'intervalle de tes quarante ans,-je peux te faire brûler ces trois mois aujourd'hui même et t'élever au rang de pôle de l'époque. "

Il (Serigne TOUBA) lui fit savoir alors : - " certes cette proposition est sublime, elle est intéressante aussi, mais c'est bien dommage ma vision la transcende ; car à présent, mon ambition est quant à cette légion qui vous accompagne, d'en être membre ".

Le Prophète l'avisait donc de ceci :

"Ce qui te fera compter parmi eux est une somme d'épreuves trop lourdes, car c'est à plusieurs reprises qu'une personne est arrivée au stade où tu es actuellement et à qui je suis apparu exactement comme je le fais avec toi, et qui n'eut d'autre ambition que d'en faire partie, mais l'épreuve qui est le gage de son admission, une fois mise à sa charge, il finit par être secouru sinon il serait tombé dans la disgrâce ; mais un seul sujet mis sous le poids de l'épreuve, l'ayant porté jusqu'à être promu à leur rang n'a pas encore existé.

"Donc si cela était de mon gré, tu ne t'y engagerais pas ; car tu es épris d'un attachement envers moi qui n'est d'ailleurs pas une affection déguisée ; alors que jamais je ne pourrais te venir en aide dans l'épreuve, parce qu'en te favorisant de la sorte, on me ferait le reproche et je n'accepterais pas le blâme à cause de mon attitude en faveur de quelqu'un."

le Cheikh - ( lui opposant l'objection ) : "Quant à moi, j'ai une totale ignorance de la nature de l'épreuve que tu mettras à ma charge, n'ayant point suscité mon âme aussi, je ne peux savoir ce qu'elle est à même ou non de supporter ; cependant, je peux certifier par serment quel que soit le poids de la souffrance que je recevrai, si mon âme y résiste, dans tous les cas ma force morale l'encaissera."V

le Prophète : - " Cela est chose conclue, je t'apprends que j'accepte ton vœu. Par conséquent, il ne te reste plus qu'à émigrer de cette Ville (Touba) sans délai, car tu es mis en confrontation avec tes ennemis contemporains, et parallèlement, cette Ville (sainte) a été mise pour toi sous une protection absolue, de sorte qu'un malheur ne s'y abattra jamais sur toi jusqu'à la fin du monde ; donc, retire-toi de cette Ville. "

Voilà la raison qui, lorsqu'il rompit son jeûne du mois de Ramadan, le conduisit à quitter la Ville pour aller se fixer à Mbacké Bâri ( une localité du Djolof).

Je crois qu'il y est resté les mois de Shawwâl, Dhûl qicdati , Dhûl hijjati, Muharram et arriva le mois de Safar dans lequel il fut arrêté et déporté (Ce sont des mois du calendrier Islamique. Il veut dire qu'il y est resté le 10ème, le 11ème, le 12ème (l'an 1312) et le 1er et le 2ème mois de l'an 1313 H.)

Le Samedi de son arrestation qui fut le 18ème jour du mois de Safar, lorsque Serigne Ibra Faty (appelé aussi Mame Thierno Birahim Mbacké. Il était le frère et le disciple du Cheikh Ahmadou Bamba) partit de St Louis, (Ville située au Nord du Sénégal sur le littoral Atlantique. Capitale fédérale de (L'A.O.F) de 1895 à 1902, détachée du Sénégal pour former un territoire particulier, Saint-Louis demeura la capitale du Sénégal jusqu'en 1957 (cf. Atlas Sénégal Ed J.A 1983).) il fut informé par le gouverneur de ce qui suit :

" J'ai envoyé un détachement en vue de son arrestation , car il lui a été adressé plusieurs convocations auxquelles il a refusé délibérément de répondre ".

Serigne Ibra Faty : - " Pas une seule convocation qui lui était destinée ne lui est parvenue."

Le Gouverneur : - " Toi certes, j'ai la conviction que tu es son envoyé ; mais entre autre, crois-tu qu'en le convoquant, il viendrait ? "

Serigne Ibra faty :- " Je n'ai aucun doute sur cela ".

Le Gouverneur(lui donnant l'assurance) : - J'ordonnerai aux troupes chargées de son arrestation que partout où mon télégramme leur parviendra, d'y camper jusqu'au lendemain dans l'après-midi ; ainsi s'il ne se rend pas , elles pourront alors le trouver jusqu'à sa demeure."

Serigne Ibra Faty : - "cela est bien possible."

Il prit ensuite le train, descendit à Louga, un vieil homme du nom de Serigne Omar Niane (Serigne Ahmadou Lamine Diop Dagana dans son livre intitulé "IRWÂ UN NADÎM MIN 'ADHBI HUBB AL KHADIM (l'abreuvement du commensal dans la douce source d'amour du serviteur) nous apprend que Omar Niane était un mouride de Serigne Touba. Il était le cheikh de Gandiar Niane, une localité située près de Louga) de la localité de Gunjura mit son propre cheval à sa disposition en lui disant : " c'est un étalon dressé pendant trois ans ; sans vous parler d'épuisement,il ne trébucherait jamais. "

Il enfourcha ce cheval, entama le parcours nocturne et chevaucha toute la nuit ; son auxiliaire, celui qui devait lui servir de guide ,en l'occurrence Mame Abdou Lô, s'arrêta à mi chemin prétextant la fatigue ;il se coucha et le recommanda à un certain Peulh.

Il effectue avec ce pâtre (le peulh) une petite distance de marche et ce dernier disparut subitement de ses yeux dans la friche ; abusé, il ne vit plus personne, ne fit plus rien que laisser le cheval poursuivre librement sa marche, cavalant ainsi sans arrêt jusqu'au moment de l'appel à la prière de l'aube et il arriva enfin à destination.

A son arrivée, il trouva que le Cheikh avait déjà sorti tous ses effets, de sorte qu'il n'avait plus qu'à partir ; en venant prier à la mosquée, lui-même le Cheikh posait la question à savoir :

" et Thierno, il n'est pas encore de retour ?

on lui répondit :

"pas encore ".

mais avant même qu'il ne prononça le Salâm qui termine la prière, Thierno était arrivé.

Après l'avoir prononcé, il le vit et lui dit :

tu es revenu ?

oui. Lui dit-il.

( le CHEIKH s'adressant à Thierno ) : " J'ai donc fait tous mes préparatifs".

Il se dirigeait ensuite avec lui vers la concession . Thierno , voulant lui faire le compte- rendu de son voyage , le Cheikh sur le point de franchir la porte, fit brusquement volte-face en s'exclamant :

"LA ILLAHA ILLA LAH !" "IL N'Y A DE DIEU QU'ALLAH"

moi j'ai failli rentrer dans la maison alors que mon Seigneur m'a informé qu'y retourner m'est formellement défendu, et moi j'allais le faire "

Il se retourna alors, s'arrêta au milieu de l'esplanade -Thierno tentait toujours de lui parler, mais il lui dit :

Ne m'attarde pas ! il est inutile de m'apprendre quoi que ce soit ; Thierno ! sache qu'hier soir lorsque tu t'entretenais avec les blancs et les thiedos à Louga, debout avec eux sur une sorte de clairière, une bute en clairière, en ce moment précis, la colonie de fourmis qui te montait aux jambes, rassure-toi je l'avais en face de moi..."(les blancs et les thiédos : Il s'agit ici de Mr Leclerc Administrateur du cercle de St Louis chargé par le Gouverneur du Sénégal et Dépendances de l'arrestation de Cheikh Ahmadou Bamba. Leclerc était à Louga où il a préparé toute l'opération avec des gardes régionaux ; du côté Thiédos, il était avec le Bour Ndiambour, Mbarianne et beaucoup de cavaliers du Oualo. )

"... Thierno ! je ne vais nulle part, je suis simplement en mission, c'est strictement la garde de mes siens que je te confie ; pour ma part, tu veilleras sur eux partout où tu auras la possibilité de l'assurer dans le pays (Sénégal) jusqu'à ce que Dieu me ramène ".

C'est à la suite de cela qu'il quitta ; il a aussi révélé que c'est un arrêt à DJEWAL même où il a rencontré le peloton de gendarmes (chargé de son arrestation) que Dieu lui a accrédité l'armée céleste des redoutables cavaliers de Bedr. (Il s'agit ici des anges ayant secouru le Prophète à Bedr ainsi que des 313 musulmans ayant combattu les infidèles à Bedr)

Et c'est parcequ'il ne s'est plus jamais séparé d'elle que la machination contingente d'un fils d'Adam ne lui était plus que banalité, nul ne pouvait lui faire éprouver une crainte en dehors de DIEU, nul ne pouvait plus lui tourner la face qu'envers DIEU ; il ne vivait plus dans la solitude car la compagnie permanente de ces GENS DE BEDR lui suffisait, alors que le désir de se compter un des leurs restait son objectif fondamental.

Il fut alors déporté et à chaque fois que revenait la date de son départ en exil, on l'éloignait davantage de son lieu d'internement vers une autre zone, les redoutables épreuves qu'il endurait, quelques odieuses qu'elles étaient, quand revenait ce jour, on lui infligeait d'autres persécutions qui lui faisait oublier celles du passé.

Il s'en est tenu à cela avec eux pendant sept années, au terme desquelles Notre Seigneur lui signifia : " Ta Mission est parachevée, tu t'est acquitté de ton contrat".

Et encore qu'on lui a fait vivre des situations durant lesquelles le Prophète lui a dit :

" Il n'y a aucune forme de secours que je puisse t'apporter sinon tout ce qui est sur le point de se produire que je te l'annonce et après te l'avoir annoncé dans l'imminence, m'en retirer. "

Il y a un gouffre dans lequel il a été précipité, il est tel que lorsqu'il sombra au fond - a t-il lui même raconté - la légion des "Anges rapprochés" l'ont trouvé là-dedans pour l'en délivrer.

Avez-vous l'Ordre de Mon Seigneur ? leur demanda t-il.

Non ! répondirent les Anges.

je décline vos services . Leur dit-il alors.

L'Assemblée des Anges Suprêmes (le Plerôme) l'ont trouvé également là-dedans pour l'en extraire et il leur demanda :

avez-vous reçu l'Ordre de Mon Seigneur ?

Non ! répondirent -ils à sa question.

je regrette alors vos offres. Leur dit-il.

Il se passa alors qu'un certain individu, un être humain, le prit d'un coup par les épaules, le mît à terre et lui dit promptement

Va poursuivre ta mission

Lorsqu'il se retourna, ce fut la religieuse Soxna Bousso sa mère (De son vrai nom Mariama BOUSSO connue aussi sous le nom de "Jâratul lâh" la voisine de DIEU ou Diarra chez les wolofs Soxna est la formule qui désigne les Femmes vertueuses), il repartit poursuivre sa mission.

lorsqu'elle fut parachevée- vous connaissez la Bonté de DIEU, Sa Générosité en dons, Son infinitude de ressources - donc, DIEU lui apprit que :

"Ce qui avait motivé ton départ est un acqui hors de propos, mais aussi à compter d'aujourd'hui jusqu'à la fin du monde chaque fois que ce jour reviendra, dans le temps,sois rassuré ; Je te gratifierai d'une récompense pour l'équivalent de la présente rétribution qui fondait la raison de ton départ."

Il se complit à cela, l'observa, DIEU aussi le remplissait toujours envers lui, s'acquittant régulièrement de cette facture envers lui jusqu'à son avènement à Diourbel où il appela les gens pour leur dira ceci :

Quant au Bienfait que DIEU m'a accordé, ma seule et souveraine Gratitude ne le couvre plus, par conséquent j'invite toute personne que mon bonheur personnel réjouirait de s'unir à moi dans la reconnaissance à DIEU, chaque fois que l'anniversaire de ce jour le trouve sur terre.

C'est d'ailleurs la bonne et simple raison qui fait qu'il y'a parmi les anciens adeptes, les doyens d'âge, qui eux, avaient même abandonné le sacrifice de la fête de l'Aid-al-kab !r, arguant solidement qu'il ne sont en rien les obligés du Saint Abraham, c'est le Cheikh qui est lui leur véritable bienfaiteur.

Sachant dès lors que cette circonstance est son jour de fête, c'est l'occasion même qu'ils attendaient pour égorguer leur mouton destiné à la fête de "Tabaski" ou "Aid-el-kabîr" ; et même nous autres durant notre enfance, l'appellation ,TABASKIWAAT,( c'est un mot Wolof qui signifie "la seconde fête du sacrifice) est celle qu'à l'unanimité, nous en avons retenu.

En recommandant la célébration il avait dit : "Tout individu que l'occasion de ce jour trouve quelque part est prié d'y consacrer toute la mesure de ses possibilités sans restriction et ce, du sacrifice des espèces allant du chameau à la poule ; chacun, individuellement avec les moyens d'oblation dont il dispose est prié d'intervenir".

Il est une des propositions au sortir juste de l'événement, que DIEU notre Seigneur lui a faite, - sa mission fut alors accomplie et ce fut avant son retour - à savoir :

"Tous les fils D'Israël de ton époque ont chacun une demeure infernale à la Gehenne comme il en dispose une de béatifique au Paradis

Certes chaque fils d'Adam en est titulaire mais eux (Fils d'Israël), toutes leurs béatifiques, Je te les concède " (Abrahâm (Ibrâhîm) est le père du Ishaq qui est lui-même ; père de Jacob (Yanqûb) qui portait le nom d'Israël pour cela les hommes qui descendent des douze tribus du Prophète Jacob sont appelés Banû Isrâ il ou fils d'Israël. Aux temps du Prophète Moïse (Mûsa), ils le trahirent. Il leur communiqua les dix commandements et leur apporta la Thora (Pentateuque) mais les Banu Isratl n'ont jamais pu comprendre ces hautes suggestions. Ils ont modifié le Pentateuque, continué à adorer les idoles ; chassés de leur terroir. Ils sont maudits par DIEU qui les a mis en déroute. Ils vivent jusqu'à présent la diaspora juive .). C'est le Prophète qui le lui a dit.

Après ce noble acte du Prophète à son endroit, il lui témoigna vivement sa gratitude, ses remerciements les plus chaleureux, reprit la concession et la lui rendit sous forme de "don pieux" (Hadiyya), insistant qu'il la redonnait sous cette forme pour la simple face de DIEU - LE TRES HAUT.

L'Envoyé de DIEU lui redit : - Je l'accepte, mais dans cette approbation toute la grâce que génère un don pieux surtout celui de ce genre, tu l'auras, de ce geste, cependant cette acquisition est une faveur qui provenait délibérément de moi, et l'autorité de ma personne se refuse de reprendre ce qu'elle a déjà prodigué ; je te l'attribue une deuxième fois."

Il sollicita auprès de lui (Le Prophète) ceci : "QUE cela reste néanmoins sous ta propre garde jusqu'au jour ultime (Jour du Jugement dernier) et celui qui en trouvera délivrance saura qu'il est repêché et alors ne pourra guère le nier..."

"...mais mes propres adeptes, qui se sont employés à l'observance de mes recommandations sans faillir derrière moi, qu'ils occupent au bout du compte des demeures qui ne leur étaient point dévolues à l'origine, j' ai honte de cela, j'ai aussi horreur de cela et ma pudeur ne me le permet pas."

En somme toutes ces marques d'honneur interpelle à son niveau une action de Grâce à rendre à DIEU et aussi à son Prophète (Paix et Salut sur Lui), c'est d'ailleurs à cause de cela que nous recommandons à tout le monde de venir rendre grâce pour lui.

Un tel témoignage de reconnaissance, se plaçant dès lors à posteriori de son emprise directe, il ne le peut plus nous en sommes sûrs, aussi nous autres qui vivons encore dans ce monde, avec les nombreuses adversités qu'il comporte, ses bienfaits nous parviennent si abondamment que celui d'entre nous qui tenterait de s'acquitter individuellement de sa part de reconnaissance ne s'en sortirait pas.

Aussi n'assumant plus rien de notre propre condition, étant entendu que c'est strictement dans son action et ses bienfaits que nous sommes inclus, s'il ne nous demande qu'à communier avec lui dans l'Action de Grâce, cette communion doit être des plus aisées.

## **les appels que font traditionnellement les khalifs à chaque approche du GRAND-MAGAL**

---

Quelque soit le milieu d'appartenance du musulman, s'il aspire à une Grâce qui lui sera utile ici-bas et dans l'au-delà ; elle peut s'assouvir dans les bienfaits que Serigne TOUBA nous a apportés et quant aux dons qu'il a reçus de DIEU ils n'ont laissé personne perplexe.

Si vous voyez d'ailleurs que je ne cesse de vous exhorter à venir prendre part, à être plein de détermination, de former à l'occasion tous vos vœux ici, c'est que j'ai les meilleures intentions en vous et bien qu'inapte à vous les satisfaire, je sais du fond de mon être que ceci peut donner à chacun l'occasion de réaliser ses vœux ; c'est à ce niveau d'épilogue qu'il m'est suffisant de suspendre avec vous mon argumentation.

Effectuer donc en ce lieu le pèlerinage est un devoir pour tout individu qui, pour sa part est soucieux d'une parcelle de bienfait, à plus forte raison ceux qui se sont inféodés à ses prescriptions et c'est d'ailleurs une recommandation faite à l'ensemble des mourides.

Quant à nous autres qui vivons à TOUBA, d'autres se payent le billet pour venir nous y trouver mais ne croyons pas qu'ils doivent être plus résolus que nous , ou qu'ils veulent plus de bénédiction que nous, ou encore qu'ils croient plus en lui (le Cheikh) que nous ; ayons la conviction que nous sommes congénères.

DIEU nous a privilégié d'y vivre et eux, ils viennent du loin nous y trouver , donc nous autres aussi notre charge - ce qui nous a dispensé de payer le billet - nous devons nous y atteler, il s'agit de faire en sorte que tout pèlerin s'éloigne de l'inconfort jusqu'à la fin de son séjour dans cette ville et ce, dans tous les domaines du manger, du boire, des dispositions les mettant hors de la malséance en toute chose.

Ceci est pour nous un impératif dont nous ne devons même pas douter de son caractère obligatoire en nous, ayons la ferme intention de le faire ; car les pèlerins et les hôtes , nous sommes congénères, celui auprès de qui on effectue le pèlerinage est le principal responsable de tout et c'est lui à qui nous avons tous ensemble prêté allégeance, et ce qui amène tout un chacun à se dispenser lui est strictement destiné.

Donc faisons preuve d'amour-propre, de persévérance nous aussi dans ce qui est notre devoir, c'est là le privilège que DIEU nous a accordé, qu'on vienne nous trouver, en vérité est pour nous une faveur de DIEU ; sachons donc que tous nos arrivants sont nos semblables, la bienveillance qu'ils méritent tous, nous y appliquer avec l'intention de la parfaire au maximum.

---

[\*Sermon Prononcé par SERIGNE SALIOU MBACKE Khalif Général des Mourides à l'approche du Grand Magal de TOUBA (1er SAFAR 1412H.) soit le 12 août 1991 à TOUBA-Sénégal\*]

Je cherche auprès de DIEU une Protection contre les Malices de Satan le Lapidé...Je la mets sous Ta Protection ainsi que sa progéniture contre la séduction de Satan le Lapidé (S.3 V36)

SEIGNEUR !je me mets sous Ta Protection contre les coups d'aiguillon des démons ; et je me mets, SEIGNEUR ! sous ta protection afin qu'ils (les démons) ne soient jamais présents en moi (S. 23 V98)

AU NOM DE DIEU LE CLEMENT, LE MISERICORDIEUX

Que le Salut, la Paix et la Bénédiction de DIEU le TRES-HAUT soient sur notre Seigneur et Maître MOHAMMAD, ainsi que sur Sa Noble Famille et Ses Vertueux Compagnons

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de DIEU soient sur vous.

J'adresse mes salutations à tous les frères musulmans, tout en leur rendant hommage. Les manquements dont ils seraient passibles à mon endroit, je les en excuse et demande pardon en retour.

Je viens faire un rappel à l'ensemble de mes condisciples mourides en commençant par moi-même, rappelant la recommandation que SERIGNE TOUBA nous avait donnée en ce mois présent ; ce mois dont les calendes sont un jour de Lundi à notre vue et le 18ème un Jeudi.

Il avait dit avoir signé en ce jour un pacte avec notre SEIGNEUR d'une Mission pour laquelle toutes ses ambitions en grades et en stations spirituelles en contrepartie desquelles notre SEIGNEUR lui fit endurer une somme d'épreuves en adoration, souffrances et peines.

C'est en ce jour là qu'il quitta sa résidence du Djoloff en direction de SAINT-LOUIS en vue du chemin de l'exil. Ce jour alors, ce pour quoi il avait signé un pacte avec notre SEIGNEUR et les épreuves qu'il lui en fit endurer, à chaque fois que revenait ce jour ; l'année suivante, ces épreuves devenaient plus vivaces, plus lourdes, d'un poids bien supérieur à celui des précédentes.

Durant les sept années consécutives passées en exil Il s'agit de l'exil au Gabon, puis le quinquennat de sa déportation en Mauritanie, puis les cinq autres de résidence surveillé au Djoloff(il s'agit de Thiéyéne où le CHEIKH fut mit en résidence surveillée de 1905 à 1912) et durant toutes ces années qu'il demeura à DIOURBEL, quand revenait ce jour, il en était toujours ainsi.

C'est seulement lors du séjour de DIOURBEL qu'un Jour, alors qu'il attendait les mêmes épreuves et les mêmes souffrances, les attendant comme toujours, ferme dans l'intention de les endurer, notre SEIGNEUR lui prodigua en cela Son ordre, en lui faisant savoir que les épreuves sont désormais terminées :

"La peine est levée, toute la Mission qui t'a été assignée a été remplie. Tu as obtenu le prix de tout ce à quoi tu aspirais. Il ne reste que la Rétribution et l'Action de Grâce."

Il appela alors tout le monde, leur fit part de cela et leur dit :Je demande à celui qui en a les moyens de s'associer à moi dans l'Action de Grâce que je rends à mon SEIGNEUR. Il m'a en ce Jour exaucé au point que j'y ai obtenu la totalité des avantages que je sollicitais auprès de Lui.

Mais il se trouve que ce Jour coïncidait avec le Jour de son départ en exil. C'est aussi le Jour où il avait obtenu tout ceci ; c'est exclusivement le 18ème Jour du mois lunaire de Safar.

Quant à la Célébration du MAGAL, je la recommande, celui qui S'y associe à moi dans l'Action de Grâce, s'il Plaît à DIEU, lorsque dans l'Au-delà nous serons au Paradis aussi, certes notre SEIGNEUR OMNISCIENT, d'un Parfait Discernement - malgré l'inexistence au Paradis des mois et des jours - a une Clairvoyance au-dessus de tout et une Transcendance sur toute chose. Mais notre SEIGNEUR Lui, ayant suscité la création reconnaît parfaitement le repère qu'avait chaque jour au monde, de sorte que quand le Jour reviendra, nous ne douterons point qu'il s'agit de celui-ci.

Ce Jour, lorsque nous y parviendrons, il (DIEU) lui réservera des Honneurs et les lui déversera surabondamment à telle enseigne que quelque soient les Délices du Paradis, cette distinction sera une exception de DIEU à son endroit à propos de laquelle, dit-il, celui qui aura communiqué avec lui dans l'Action de Grâce, où qu'il se trouvera au Paradis,

recevra sa. part de cela. Voilà ce qu'il a déclaré ; c'est ce qu'il a dit à propos de ce Jour.

Nous le rappelons donc et nous en renouvelons la recommandation en ayant la ferme résolution de le célébrer de la manière la plus marquée.

S'agissant du MAGAL, voici ce qu'il avait recommandé et dit : "de la Poule au Chameau, je recommande à chacun d'y intervenir pour moi selon ses moyens dans l'Action de Grâce."

Il n'a pas dit qu'on y immole "poule et chameau", car le CHEIKH est hostile à toute innovation blâmable et à tout ce qui est manifeste dans le sens de "l'extrémisme" et de "l'excès". J'ai simplement recommandé d'immoler les espèces allant de la poule au chameau c'est dire que je ne sous-estime rien de la poule jusqu'au chameau. Toute intervention que quelqu'un peut y faire selon ses moyens pour honorer et rendre grâce, qu'il la fasse pour moi à l'occasion du Jour".

Chacun sait qu'une occasion d'action de grâce n'est qu'une occasion pour honorer. Ayons donc la résolution de l'observer exactement comme Il l'avait recommandé, selon la mesure de nos possibilités, avec également l'intention d'y concilier l'adoration qui était sa préférence, à savoir : la lecture du SAINT-CORAN et la récitation des Eloges du PROPHETE.

S'agissant de la lecture du SAINT-CORAN, que chacun en acquitte son mieux et l'adresse à son nom à l'Envoyé de DIEU - pour qui il oeuvrait - et entreprenne également une lecture qu'il lui destine personnellement en guise de Don-Pieux. Que chacun y fasse toute la mesure de ses possibilités .

A propos de ce que j'avais sollicité auprès de vous l'année dernière, à savoir : ma charité à moi-même, celle que je demandais, tout ce qu'une personne peut m'offrir en charité par des prières, qu'elle le fasse pour moi, après avoir adressé à l'Envoyé de DIEU son Don-Pieux de la part de SERIGNE TOUBA et à SERIGNE TOUBA le sien propre.

Cette charité qui m'est personnelle, je vous la rappelle pour cette circonstance là. Quelque prière qu'une personne puisse faire pour moi, qu'elle la fasse dans quelque chose comme le salut, le bénéfice de la jouissance des bienfaits, un meilleur sort et une longévité.

Je vous remercie infiniment et rappelle ce jour, tout en priant DIEU de nous y conduire en paix et de l'observer comme le CHEIKH l'a recommandé.

Pour ce présent MAGAL, tout ce qui se rapporte à la lecture du SAINT-CORAN et aux Eloges du Prophète, mieux vaut pour nous de le commencer d'ors et déjà, dès lors que la nouvelle lune a ses calendes ce lundi même.

Chacun, quelque soit ce qui en est ses possibilités, peut commencer avec, jusqu'à l'échéance du jour, car il recommandait en disant : Accueillons-Le, recevons-Le et Raccueillons-Le.

L'Accueil est le jour qui le précède ; la Réception le jour proprement dit et le Raccueil le jour suivant, L'ensemble de ces recommandations, il ne les donnait que pendant le mois de la Naissance du Prophète et pour ce Jour (le MAGAL en l'occurrence ).

Pour quelque circonstance à laquelle il accordait une considération, c'est ainsi qu'il y rendait grâce ; le Jour de la célébration de la Naissance du Prophète et ce Jour qui est le sien propre et pour lequel nous devons également

procéder ainsi.

L'accueil donc, entamons-le dès ce jour qui est le premier du mois. Ce qui est de notre mieux en récitation du CORAN, adressons-le pour lui à l'Envoyé -Paix et Salut sur Lui - en guise de don-pieux ; et lui-même en ce qui le concerne, notre propre don-pieux à son endroit, faisons-le dans la récitation du CORAN.

Commençons-la aujourd'hui même et poursuivons-la. jusqu'à l'arrivée de l'événement, et même jusqu'au sortir du MAGAL.

Nous vous remercions beaucoup, témoignons profondément grâce à DIEU notre SEIGNEUR et bien

d'autres formes de reconnaissance que nous vous témoignons et auxquelles nous prenons à témoin nos frères serviteurs

Puisse DIEU nous réaliser nos vœux et nous accorder les Bienfaits attachés à ce Jour.

Que la Paix, et la bénédiction de DIEU SOIENT sur vous